

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

ACIW

Type(s) de produit

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à
l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro d'autorisation: FR-2024-0017

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0032704-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	ACIW
---------------------------------	------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	ARCHE Consortia
	Adresse	Liefkensstraat 35D 9032 Wondelgem Belgique
Numéro de l'autorisation		FR-2024-0017
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		FR-0032704-0000
Date de l'autorisation		03/06/2024
Date d'expiration de l'autorisation		15/05/2034

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Vynova PPC SAS
Adresse du fabricant	95 rue du Général de Gaulle; BP 60090 68802 Thann Cedex France
Emplacement des sites de fabrication	Vynova PPC SAS site 1 95 rue du Général de Gaulle; BP 60090 68802 Thann Cedex France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Chlore
Nom du fabricant	Vynova PPC SAS
Adresse du fabricant	95 rue du Général de Gaulle; BP 60090 68802 Thann Cedex France
Emplacement des sites de fabrication	Vynova PPC SAS site 1 95 rue du Général de Gaulle; BP 60090 68802 Thann Cedex France

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlore	Chlore	substance active	7782-50-5		100

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: GA - Gaz

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H270: Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.</p> <p>H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.</p> <p>H315: Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H319: Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H331: Toxique par inhalation.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.</p>
Conseils de prudence	<p>P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.</p> <p>P244: Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.</p> <p>P261: Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapours/spray.</p> <p>P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.</p> <p>P321: Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).</p> <p>P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P311: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin .</p> <p>P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.</p>

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P370 + P376: En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

P391: Recueillir le produit répandu.

P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

P410 + P403: Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

P501: Dispose of contents/container to ...

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Désinfection des eaux brutes de puits ou de rivières pour la préparation des eaux industrielles

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux	
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Algues Nom commun: autre: Algues Stade de développement: aucune donnée	
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur La chloration se fait toujours en système fermé en milieu industriel. L'utilisation de l'eau traitée peut être à la fois intérieure et extérieure. Après désinfection, l'eau industrielle doit être utilisée telle quelle ou peut subir un traitement et une purification supplémentaire en fonction de son utilisation finale. L'eau industrielle ne doit pas être utilisée dans les installations de production ou de transformation des aliments. Cette demande ne considère pas le chlore comme un agent de conservation de l'eau de traitement.	
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Dosage automatisé en système fermé Description détaillée: -	
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 5 ppm active chlore; 15°C Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: <table border="1"><tr><td>Dose d'application dans l'eau : 5 ppm de chlore actif ; 15°C Temps de contact : 25 minutes</td></tr></table>	Dose d'application dans l'eau : 5 ppm de chlore actif ; 15°C Temps de contact : 25 minutes
Dose d'application dans l'eau : 5 ppm de chlore actif ; 15°C Temps de contact : 25 minutes		
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels	
Dimensions et matériaux d'emballage	Cylindres en acier inoxydables de 4,8 – 140 L (équivalent à 6 – 175 kg de charge utile en chlore) Fûts en acier inoxydables de 400 – 1000 L (équivalent à 500 - 1250 kg de charge utile chlore)	

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Connecter la bouteille ou le fût de chlore au système de dosage automatique et fermé. Configurer les paramètres du système pour obtenir une concentration de chlore actif dans l'eau selon les doses d'application indiqués ci-dessus.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Réduire les concentrations résiduelles en chlore actif par filtration au charbon actif ou par addition d'agents réducteurs (ex. acide ascorbique ou ascorbate de sodium) avant rejet de l'eau traitée dans les eaux de surface. Les eaux traitées peuvent également être stockées dans un bassin tampon de rétention. Un suivi régulier de la qualité de l'effluent est requis afin d'assurer sa conformité aux normes de qualité considérant les différentes réglementations en vigueur (Directive 2006/44/CE).
- Pour les utilisateurs industriels et les personnes présentes lors du branchement ou du débranchement du produit ainsi que pour l'entretien ou la réparation du système de conduites du gaz, les mesures de gestion de risques (RMM) suivantes sont obligatoires :
 - La mise en place d'un système d'alarme (valeur de déclenchement correspondant à l'AEC : 0,5 mg avCl/m³ (ou inférieure selon la législation nationale)) déclenchant des procédures de sécurité comme le port d'un masque respiratoire (EN141B).
 - La mise en place d'une ventilation par aspiration locale (selon la législation nationale) et de basse pression ou de vide pour éviter l'émission de chlore.
 - Les capteurs électrochimiques utilisés pour les mesures doivent détecter diverses espèces chlorées complémentaires au chlore lui-même.
 - Les capteurs mesurent également l'exposition lorsque les opérateurs utilisent un équipement de protection respiratoire.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Éviter de respirer le gaz toxique au maximum.
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- Initier immédiatement les mesures de premiers secours, puis appeler un centre antipoison.
- EN CAS D'INGESTION : pas applicable.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

-
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Réservoirs sous pression hermétiques : en raison de ses propriétés chimiques et physiques, le chlore gazeux est toujours stocké dans des récipients dédiés en carbone/acier dotés de vannes spéciales dédiées. Les emballages de chlore destinés à être utilisés au sein de l'UE doivent être construits et étiquetés conformément à la directive relative aux équipements sous pression transportables (TPED) et à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (ADR). Remplissage maximum 1,25 kg/L (80% du volume environ).
- Maintenir les récipients contenant du chlore bien fermés et conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Visser fermement le joint de protection de sortie de valve et le capuchon de protection de valve lors du stockage. Empêcher les cylindres de tomber. Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil, la température du récipient ne doit jamais être inférieure à 15°C et > 50°C.
- Le chlore doit être tenu à l'écart des produits réactifs (matières à éviter : agents réducteurs, matières combustibles, métaux en poudre, acétylène, hydrogène, ammoniac, hydrocarbures et matières organiques).

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

-